



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 8 – Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles

Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2014

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 213-20140916

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2014.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2

ANNEXE

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Séance du mardi 9 septembre 2014

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 8 – Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles (Ordre de l'Assemblée le 16 septembre 2014, rétroactif au 26 juin 2014)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

- M. Billette (Huntingdon) en remplacement de M. Auger (Champlain)
- M^{me} D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M. Lamontagne (Johnson)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M. Péladeau (Saint-Jérôme)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Association des producteurs maraîchers du Québec :

- M. Jean-Marie Rainville, vice-président
- M. André Plante, directeur général
- M. Benoît Désilets, directeur général adjoint, recherche et développement

Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec :

- M^{me} Yourianne Plante, directrice générale
- M. Guy Pouliot, 2^e vice-président

Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec :

- M^{me} Anouk Collet, vice-présidente, FTQ, et présidente, TUAC Québec
- M. Daniel Boyer, président, FTQ
- M. Mario Delisle, secrétaire-trésorier

Union des producteurs agricoles :

- M. Pierre Lemieux, 1^{er} vice-président
- M. Denis Roy, trésorier et directeur des finances et technologies

Confédération des syndicats nationaux :

- M. Jean Lortie, secrétaire général
- M^{me} Anne Pineau, adjointe au comité exécutif
- M^c Éric Lévesque, Services juridique

Conseil du patronat du Québec :

- M^c Guy-François Lamy, directeur, affaires juridiques

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hamad (Louis-Hébert), M. Villeneuve (Berthier) et M^{me} D'Amours (Mirabel) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Association des producteurs maraîchers du Québec.

À 10 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec.

À 11 h 51, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 heures, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Union des producteurs agricoles.

M. St-Denis (Argenteuil) remplace M. le président.

La discussion se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) reprend ses fonctions à la présidence.

La discussion se poursuit.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Confédération des syndicats nationaux.

À 17 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend le Conseil du patronat du Québec.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 9 septembre 2014

ANNEXE I

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec	
Association des producteurs maraîchers du Québec	003M
Confédération des syndicats nationaux	001M
Conseil du patronat du Québec	002M
Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	004M
Union des producteurs agricoles	005M